



Syndicat National des Transports Urbains

S'ENGAGER POUR CHACUN - AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Répressions Syndicales et Dialogue Antisocial au sein de KEOLIS, filiale de la SNCF (suite...)

Le licenciement des militants CFDT a été demandé auprès de l'inspection du travail par la Direction de KEOLIS BLOIS.

L'objectif de KEOLIS est de faire taire des militants qui ont osé faire respecter leurs contrats de travail suite à un jugement prud'homal favorable.

Le groupe KEOLIS attaque nos militants qui revendiquent simplement le respect du droit du travail et ont soulevé de nombreux manquements aux règles. Le Comité d'Entreprise a voté défavorablement le licenciement.

Malgré cela, la Direction persiste dans sa répression syndicale. Le groupe KEOLIS doit impérativement revenir à la raison en abandonnant la procédure en cours.

Le SNTU-CFDT n'acceptera aucune sanction envers ses militants.

**Eric HUGON
Secrétaire Général
Tél : 06 09 34 60 42**



Syndicat National des Transports Urbains

S'engager pour chacun – Agir pour tous

VRAI FAUX

KEOLIS BLOIS STOP A LA DÉSINFORMATION CONCERNANT LE LICENCIEMENT DES MILITANTS CFDT

LE SNTU-CFDT CHOISIT DE RÉTABLIR LA VÉRITÉ
ALORS QUE LES ATTAQUES SE MULTIPLIENT CONTRE LES MILITANTS

1 / Répression antisyndicale :

VRAI ! : La Direction abuse de son pouvoir et maintient une répression aveugle, créant un climat de terreur auprès des salariés.

En 2018 :

- 1 élu CGT licencié,
- 3 élus FO contraints à démissionner de leurs mandats respectifs,
- 3 demandes de licenciement pour les élus CFDT (dont le DS).

2 / Dialogue social inexistant à Keolis Blois :

VRAI ! : Aucune avancée sociale obtenue sans conflit depuis 4 ans.

3 / Non-respect des horaires de travail :

FAUX ! : Les salariés, menacés de licenciement, respectent simplement leur contrat de travail ainsi que la décision Prud'homale.

4 / Refus d'effectuer des services de conduite :

FAUX ! : Depuis 2011, les salariés, menacés de licenciement, effectuent les remplacements demandés et cela reste inchangé à ce jour.

5 / Absence irrégulière au travail :

FAUX ! : Aucun manquement au travail n'a été constaté par la Direction, les fiches de paie, des salariés menacés de licenciement, l'attestent.

CARTON ROUGE CONCERNANT LA POLITIQUE ANTISOCIALE DU GROUPE KEOLIS

La direction, soutenue par le groupe Keolis afin de ne pas désavouer son directeur, persiste dans le processus de licenciement malgré un avis défavorable du Comité d'Entreprise.

**LE BUREAU NATIONAL SNTU CFDT, AU
NOM DES LIBERTÉS SYNDICALES,
N'ACCEPTERA AUCUNE SANCTION !**